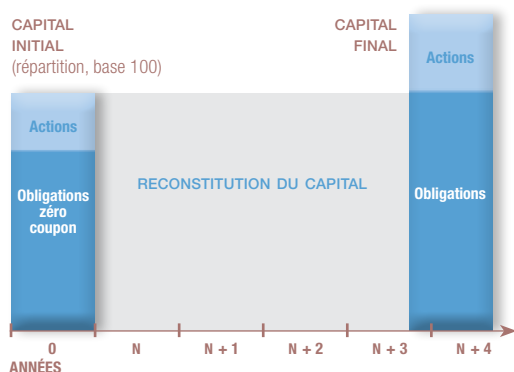


# LA GESTION RECONSTITUTION DE CAPITAL

La Gestion Reconstitution de Capital concilie un objectif de préservation du capital à échéance avec la possibilité de bénéficier des opportunités des marchés actions et obligations à un horizon donné. Elle concerne des actifs stables à un horizon de 3 ans et plus.



L'allocation type est composée :

- d'une partie en obligations zéro coupon émises par l'État français, dans l'objectif de préserver le capital investi à la date d'échéance du contrat,
- d'une partie en actions, source de diversification géographique et sectorielle avec une sélection de valeurs et d'OPCVM. Son poids augmente en fonction de la durée prévue pour le placement.

## CARTE D'IDENTITÉ

**SEUIL D'ACCÈS :** 500 000 €.

**DURÉE :** 3 ans et plus.

**NATURE JURIDIQUE :** contrat avec S2G et Société Générale formalisant notamment l'objectif de gestion.

**MANDAT INDIVIDUEL :** mandat de gestion sur un compte dédié, ouvert dans votre agence Société Générale.

## TARIFICATION

Commission de gestion<sup>(1)</sup> de 0,35 % HT<sup>(2)</sup> de l'actif géré, calculée annuellement sur les actifs au 31 décembre de l'année précédente. À ces frais s'ajoutent les frais de courtage selon les conditions tarifaires en vigueur.

(1) Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent service.

(2) Soumis au taux de TVA en vigueur.

## Les +

- Capital sécurisé à l'échéance par une obligation zéro coupon émise ou garantie par l'État français.
- Possibilité de saisir des opportunités sur les marchés actions.
- Possibilité de montage plus ou moins complète avec sortie programmée à la signature du contrat, de tout ou partie de l'actif confié.
- Accessible dès 500 000 €.
- Reporting complet et régulier.

## Les -

- Engagement sur une durée donnée, la préservation du capital portant sur l'échéance du mandat (risque de perte en capital si remboursement avant l'échéance).
- Selon la répartition entre les parts taux et actions, la performance du mandat peut enregistrer des fluctuations plus ou moins importantes tant à la hausse qu'à la baisse.
- Notion de préservation du capital assurée par la capacité de l'État français à faire face à ses engagements.

DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT D'ÉQUIPE  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE